



Police Municipale

n° 05, rue de la République
06530 Saint Cézaire sur Siagne
Tél. 04 93 40 57 61
pm@saintcezaireursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM : n° 2022-PM-311
Référence : Voirie
Objet : Livraison matériaux/ Réservation places de stationnement/ interdiction d'accès et stationnement au skate-park.
Date : jeudi 09 décembre 2022.

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles L.130-4, R.130-2, R.130-4, R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant la demande formulée le 28 novembre 2022 par Mr Abanozian Marc– au n°76 via Nova Pole e 83600 Fréjus , ☎ : 06.78.47.44.81– Mail : mabanozian.kasomain@gmail.com relative à la réservation stationnement Pour permettre le stationnement d'un camion de livraison de 19 tonnes ,droit au point d'apport volontaire situé au chemin du stade le vendredi 9 décembre 2022, afin de pouvoir effectuer une livraison d'un skate Park.

ARRETONS

- Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur emplacement de l'apport volontaire situé au chemin du stade **vendredi 9 décembre 2022 de 07h00 à 17h00**. Pour permettre le stationnement d'un camion de livraison de 19 tonne.
- Article 2 :** l'accès au Skate Park mais aussi tout stationnement devant le skate Park sera interdit à partir du vendredi 9 décembre 2022 à partir de 7 heure jusqu'à nouvel ordre.
- Article 3 :** Une signalisation sera mise en place par la Police municipale le jeudi 8 décembre 2022
- Article 4 :** Tout véhicule laissés en stationnement sur les emplacements réservés aux lieux, jours et heures mentionnés à l'article 1 et 2, sera verbalisé et mis en fourrière.
- Article 5 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.
- Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et notifié à « **Monsieur Abanozian** ».
- Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Directrice des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des services techniques de la ville, chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le jeudi 01 décembre 2022
Pour le Maire de Saint-Cézaire
Le 1^{er} adjoint Franck OLIVIER

